



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 29 janvier 2026

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 4 février 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 12 janvier 2026	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 17 Votes : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 29 janvier 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Philippe BARRÉ (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Signature des Accords de territoire

« Aunis Océan » et « Guirande Courance Mignon »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Signature des Accords de territoire**« Aunis Océan » et « Guirande Courance Mignon »****Contexte**

Les syndicats mixtes « des rivières et marais d'Aunis » et « du bassin versant de la Sèvre Niortaise » sont animateurs des programmes « Contrats territoriaux ». Ces outils de l'Agence de l'eau permettent de financer des actions de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Les contrats territoriaux « Aunis Océan » et « Guirande, Courance, Mignon » doivent être renouvelés pour la période 2026-2028.

En tant que partenaire et maître d'ouvrage d'une partie de ces programmes, le Parc est cosignataire de ces accords de territoire, ce qui lui permet de bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 70% d'enveloppes de 50 000 € sur le périmètre « Aunis océan » et de 30 000 € sur le périmètre « Guirande, Courance, Mignon ».

En conséquence, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer les accords de territoire "Aunis Océan" et "Guirande, Courance, Mignon" pour la période 2026-2028 et à effectuer les demandes de financement pour les projets éligibles à ces dispositifs.

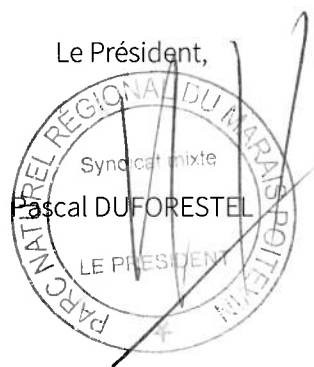
Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer les accords de territoire "Aunis Océan" et "Guirande, Courance, Mignon" pour la période 2026 et à effectuer les demandes de financement pour les projets éligibles à ces dispositifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,



Pascal DUFORESTEL
LE PRÉSIDENT